



Procès-verbal du comité syndical
Séance du 6 avril 2023

Le 6 avril 2023 à 18h00, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Melisey, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.

Délégués présents :

CC de la Haute Comté : Thierry Bordot (pouvoir de Michel Désiré), Thierry Belloncle (pouvoir de Véronique Grandjean), Henri De Malliard (pouvoir de Bruno Machard), Ghislain Jacquey, Nicolas Choux.

CC des Mille Étangs : Philippe Grosjean, Henri Saintigny (pouvoir de Laurent Seguin), E.Bresson (suppléante de R.Pinot).

CC du Pays de Lure : Maryline Caravati-Bresson, Michel Daguene (pouvoir de Isabelle Arnould), Christian Laroche, Pierre Thomas, Agnès Poulain (suppléante de Bernard Piquard), Elisabeth Sieger (suppléante de Daniel Nourry).

CC du Pays de Luxeuil : André Dirand, Bernard Gire, Stéphane Kroemer, Sébastien Richardot, Gérard Grosjean (suppléant de Éric Petitjean), Loïc Laborie (suppléant de Frédéric Burghard).

CC du Pays de Villersexel : Alain Buchot (pouvoir de Charles Granet), Guy Levain, Nelly Mougenot, Laurent Muret.

CC Rahin Chérimont : Stéphane Collilieux, Karine François, Gilles Grosjean, Michel Jacobberger, Béatrice Py.

Assistaient également à la séance : Laure Bataille (directrice), Jean-Philippe Gonant (chargé de mission PCET), Charline Couterut (chargée de mission Santé), Yvana Sarre (assistante administrative).

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres présents votants : 29

Nombre de pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Loïc Laborie

L'ordre du jour est le suivant :

Budget

1. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022
2. Affectation du résultat 2022
3. Vote des cotisations 2023
4. Vote du budget primitif 2023
5. Amortissement des biens acquis en 2022

Santé

6. Validation de la feuille de route Santé
7. Validation du Contrat Local de Santé
8. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des comptes
9. Déploiement de la formation de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Urbanisme – Scot

10. Adhésion à l'Agence d'urbanisme de Besançon et Convention d'objectifs pour l'études friches

Plan climat

11. Plan d'actions Plan climat 2023

12. Questions diverses

Ouverture de la séance :

Françoise Maire, Adjointe au Maire de la commune de Melisey a le plaisir d'accueillir le comité syndical et souhaite une bonne réunion de travail.

Thierry BORDOT, Président, remercie la mairie de Melisey pour la mise à disposition de la salle.

Loïc Laborie est désigné secrétaire de séance.

Approbation : le procès-verbal du comité syndical du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 1

Objet : Budget - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Comité syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur.

Le Compte de gestion définitif a été transmis par la Trésorerie de Luxeuil-les-Bains.

Les résultats du compte de gestion permettent de constater qu'il n'existe aucun écart entre le compte de gestion et le compte administratif et que tous les résultats globaux sont identiques.

Résultats d'exécution du budget 2022 :

	Résultats CA 2021	Résultats exercice 2022	Résultats cumulés
Fonctionnement	<i>Excédent</i> 765 089.51€	3 881.43€	768 970.94€
Investissement	<i>Excédent</i> 75 015.69€	25 877.75€	100 893.42€

Les résultats de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

- l'excédent de fonctionnement s'élève à **768 970.94€**

- l'excédent d'investissement s'élève à **100 893.42€**

↳ Une présentation du compte administratif a été faite en séance.

L'extrait du Compte administratif 2022 a été transmis aux membres.

DECISION :

Le comité syndical, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le compte de gestion,
- ▶ Déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- ▶ Approuve le compte administratif.

Point n°2

Objet : Budget - Affectation du résultat 2022

Constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022	3 881.43€
Excédent reporté de l'exercice 2021	765 089.51€
Résultat à affecter	768 970.94€

En section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2022	25 877.75€
Excédent reporté de l'exercice 2021	75 015.67€
Résultat d'investissement reporté	100 893.42€

→ pas de besoin de financement à couvrir

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2022	768 970.94€	disponible à affecter
↓		
Part affectée à l'investissement	0€	1068 en recette d'investissement
Excédent de fonctionnement reporté	768 970.94€	002 en recette de fonctionnement

DECISION :

Le comité syndical, à l'unanimité :

- ▶ **Affecte le résultat de fonctionnement 2022 tel que présenté ci-dessus.**

Point n°3

Objet : Vote des cotisations 2023

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 16 mars 2023, il a été proposé de maintenir la cotisation des Communautés de communes à **2.70€ / habitant**.

Estimation du montant des cotisations, basée sur la population légale des communes, en vigueur au 1^{er} janvier 2023

Mise à jour : décembre 2022- Source : Insee, recensement de la population 2020

Communauté de communes	Population totale Nb habitants	Cotisation 2.70€/habitant
C.C. du Pays de Lure	19 562	52 817.40 €
C.C. de la Haute Comté	17 591	47 495.70 €
C.C. du Pays de Luxeuil	15 309	41 334.30 €
C.C. de Rahin et Chérimont	11 951	32 267.70 €
C.C. des Mille Étangs	8 829	23 838.30 €
C.C. du Pays de Villersexel	8 026	21 670.20 €
TOTAL	81 268	219 423.60 €

DECISION :

Le comité syndical à l'unanimité,

- ▶ **Fixe la cotisation 2023 à 2.70€/habitant.**

Point n° 4

Objet : Vote du budget primitif 2023

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 mars 2023, des éléments de contexte et des démarches portées par le Pays, un projet de budget primitif est présenté.

L'extrait du Budget primitif a été transmis aux membres.

Une présentation a été faite en séance.

Le projet de budget primitif permet la mise en œuvre des priorités pour 2023 :

- Concrétiser la contractualisation avec la Région et assurer son suivi
- Répondre à l'AMI FEDER rural
- Assurer le suivi du CRTE en lien avec les communautés de communes
- Suivre les évolutions du dispositif Territoire d'Industrie
- Engager le nouveau programme LEADER
- Assurer l'instruction des dossiers de paiement du programme LEADER 2014-2022
- Poursuivre l'accompagnement des projets dans le domaine de la transition énergétique, des mobilités et de la santé
- Animer le Plan Climat et décliner la feuille de route
- Engager des actions en faveur du stationnement vélo
- Signer le troisième Contrat Local de Santé et mettre en œuvre les actions
- Poursuivre l'élaboration du SCOT
- Poursuivre la démarche en faveur de la réhabilitation des friches économiques

Le projet de budget primitif du Pays des Vosges Saônoises se traduit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	230 515,50 €
Chapitre 012	Charges de personnel	304 592.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 005.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	551 006.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	29 593.04 €
Total		1 117 711.54 €

Recettes

Chapitre 013	Atténuation de charges	2 688.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	344 653.60 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	1 394.00 €
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	768 970,94 €
Total		1 117 711,54 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	56 970.00 €
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	73 532.00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections	1 394.00 €
Total		131 896.00 €

Recettes

Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	1 409.54€
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	29 593.04€
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	100 893.42€
Total		131 896.00€

DECISION :

Le comité syndical à l'unanimité,

- ▶ Adopte le budget primitif de l'année 2023.

Point n°5

Objet : Amortissement des biens - 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles constitue une dépense obligatoire. Les subventions perçues pour ces biens doivent également faire l'objet d'un amortissement.

DECISION :

Le comité syndical à l'unanimité,

- ▶ Amortit les acquisitions faites au cours de l'année 2022 de la manière suivante :

Tableau d'amortissement des biens 2022

Immobilisation	Malette sensory baby / Santé	Réfrigérateur / PVS	Micro-onde / PVS	Caméra thermique / PCET
N° inventaire	1-2022-2188	2-2022-2184	3-2022-2184	4-2022-2184
Durée	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Valeur brute	1 056 €	249 €	129 €	1 309.20 €
Dotation	de 2023 à 2025 : 211.20 €	de 2023 à 2025 : 83 €	de 2023 à 2025 : 43 €	de 2023 à 2025 : 261.84 €

Point n°6

Objet : Feuille de route santé du Pays des Vosges Saônoises

En raison du contexte sanitaire et de la mobilisation de l'ARS sur la crise sanitaire, l'élaboration du troisième Contrat Local de Santé, engagée fin 2019 n'a pas pu se poursuivre avec l'ARS en 2020-2021.

Dans un souci d'anticipation et de réponses aux besoins locaux, le Pays des Vosges Saônoises a souhaité engager une réflexion sur les axes d'intervention prioritaires du territoire autour de la santé et de les formaliser sous forme de « Feuille de route santé ».

Elle servira ainsi de cadre à différentes démarches : projet de territoire, contractualisation Région, contrat local de Santé. Elle permet également de définir le rôle, les actions et la complémentarité de la mission du Pays des Vosges Saônoises dans les différentes politiques Santé portées sur le territoire.

La feuille de route santé a donc été présentée au groupe de travail « santé » du Bureau le 23 juin 2022. Sa validation a permis de construire le Contrat local de santé avec l'ARS. La plupart des objectifs opérationnels ont été intégrés dans le Contrat et font l'objet d'actions (nouvelles ou poursuivies).

La feuille de route santé est structurée autour d'axes stratégiques complémentaires et d'objectifs opérationnels adaptés aux différents territoires et publics. Elle est évolutive avec une mise en œuvre étalée dans le temps.

Axe 1 : Attractivité et démographie des professionnels de santé / organisation des soins

Garantir une offre de soins à la population

Objectifs :

- ✓ Rendre attractif le Pays des Vosges Saônoises auprès des jeunes et futurs professionnels de santé
- ✓ Conforter et accompagner les Professionnels de Santé (PS) déjà installés
- ✓ Innover et réfléchir à de nouvelles organisations favorisant l'accès aux soins
- ✓ Travailler avec les territoires voisins dans une logique de complémentarité plutôt que de concurrence
- ✓ Accompagner les collectivités dans leurs projets et/ou questionnements

Axe 2 : Prévention et promotion de la santé

Agir sur les aptitudes et habitudes de vie de la population

Objectifs :

- ✓ Sensibiliser et outiller les acteurs locaux
- ✓ Relayer et mettre en lien la prévention promotion de la santé avec les différents acteurs du territoire
- ✓ Porter des projets « globaux » sur des axes forts et spécifiques au Pays des Vosges Saônoises : – Les 1000 premiers jours
 - Nutrition
 - Public précaire

Axe 3 : Santé-environnement

Offrir un environnement favorable à la santé

Objectifs :

- ✓ Former aux enjeux de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) et du confort hygrothermique (*en lien avec le Plan Climat Energie Territorial (PCET)*)
- ✓ Approche « one health » : intégrer la santé environnementale dans les politiques publiques
- ✓ Accompagner les collectivités dans leurs projets et/ou questionnements

DECISION :

Le comité syndical à l'unanimité,

- ▶ **Valide la Feuille de route santé 2023-2026.**

Point n°7

Objet : Validation du Contrat Local de Santé

Le Pays des Vosges Saônoises a impulsé depuis plus de 10 ans une réelle dynamique autour de l'enjeu de santé : étude sur l'offre de santé (2009-2010), 1^{er} Contrat Local de Santé (2012-2015), 2^{ème} Contrat Local de Santé (2016-2019). Fort de ces démarches et dans la continuité d'un partenariat fort avec l'ARS, le Pays des Vosges Saônoises a fait le choix de travailler à l'élaboration d'un 3^{ème} CLS pour une durée de 5 ans.

Les modalités d'élaboration ont été présentées lors du Comité Syndical du 3 octobre 2019. L'élaboration de ce 3ème CLS a débuté dès 2019 avec l'évaluation du CLS 2016-2019 et la mise en place d'ateliers de concertation réunissant plus de 150 participants. Cependant la crise sanitaire et la mobilisation des acteurs de la santé ont impacté les modalités d'élaboration.

Les travaux ont donc été menés en parallèle durant la période 2020-2022 en s'adaptant au contexte, notamment pour définir les priorités à mener et déployer des actions qui répondent aux grands enjeux de santé du territoire et aux dynamiques en cours.

Les axes prioritaires et orientations stratégiques ont été présentés et validés lors Comité de Pilotage du 15 septembre 2022 réunissant les futurs signataires.

Cette validation a permis la déclinaison des orientations stratégiques et des actions du contrat, en lien avec les partenaires et acteurs du territoire.

Lors du deuxième Comité de pilotage le 23 février 2023, les signataires ont approuvé le contrat-socle et les actions proposées.

L'approche évolutive de ce CLS offre la possibilité d'intégrer de nouvelles actions au fil de l'eau, selon les besoins et projets du territoire.

Après validation des signataires auprès de leur instance, le Contrat Local de Santé devrait être signé le 15 juin 2023 pour une durée de 5 ans.

Le projet de CLS a été transmis aux membres.

Les éléments du contrat ont été présentés en séances.

DECISION :

Le comité syndical à l'unanimité,

- ▶ **Valide le contrat Local de Santé 2023-2027,**
- ▶ **Autorise le Président à signer le contrat et toutes pièces se rapportant à sa mise en œuvre.**

Orientations stratégiques et actions du contrat

L'élaboration de ce CLS a débuté dès 2019 avec l'évaluation du CLS 2016-2019 et la mise en place d'ateliers de concertation. Cependant la crise sanitaire a impacté les modalités d'élaboration qui devaient aboutir à une signature du troisième CLS dès 2020. Les travaux ont été menés durant la période 2020-2022 en s'adaptant au contexte.

L'analyse issue des différents éléments du diagnostic de territoire réalisé par l'ORS, des ateliers et groupes de travail CLS et du bilan et évaluation des précédents CLS a permis de mettre en perspective les thématiques pour lesquelles des réponses peuvent être apportées à travers le CLS. Ainsi, 4 axes de travail ont été dégagés pour cibler les priorités à mener et déployer des actions qui répondent aux grands enjeux de santé du territoire et aux dynamiques en cours. Les différents axes retenus permettent de travailler en transversalité sur les différents déterminants de santé (système de soins, conditions socio-économiques et facteurs environnementaux).

Ces axes et orientations ont été validés lors du Comité de Pilotage du 15 septembre 2022, et permettent la poursuite d'actions déjà initiées et portées lors des précédents CLS, l'accompagnement d'actions portées par d'autres partenaires et la mise en œuvre de nouvelles actions dans le cadre de ce CLS (en annexe 3).

AXE 1 : FAVORISER L'ACCÈS À LA SANTÉ ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ

Pour garantir une offre de soins à la population, il est nécessaire d'agir sur la démographie des professionnels de santé et sur l'attractivité du territoire. Pour ce faire, depuis le premier CLS, les actions sont menées auprès des futurs et jeunes professionnels de santé ainsi que pour les professionnels de santé déjà installés. Par ailleurs, il est important aujourd'hui de mener une réflexion sur les réponses (des acteurs de la santé et des collectivités) favorisant l'accès aux soins sur le territoire.

La dynamique engagée auprès des professionnels de santé lors des précédents CLS sera poursuivie voire renforcée en travaillant en coordination avec les CPTS du territoire dont les projets ont fait l'objet d'une signature en 2021 et 2022.

Ainsi les orientations retenues visent à :

- **Renforcer l'attractivité du territoire auprès des futurs et jeunes Professionnels de Santé (PS)**

Les différentes actions déjà menées (Educ'Tour, ...) et accompagnements (auprès d'étudiants en santé ou de professionnels de santé souhaitant s'installer) mettent en évidence une méconnaissance du territoire, de ses atouts et des possibilités d'accompagnements et d'aides.

L'installation étant souvent lié aux lieux de stages, il est nécessaire de continuer la promotion des terrains de stage du territoire et des possibilités d'accueil (hébergement notamment), mais également d'accompagner et soutenir davantage les futurs professionnels de santé sur les questions autour de l'installation (aides financières mobilisables, le discernement sur un lieu d'installation, le choix de l'exercice coordonné...).

Le travail d'accompagnement individuel et de promotion auprès des étudiants en santé sera poursuivi par la chargée de mission Santé du Pays des Vosges Saônoises en lien avec les CPTS.

⇒ *fiches actions 1 à 3*

- **Poursuivre l'accompagnement des Professionnels de Santé installés**

L'accompagnement des professionnels de santé déjà installés a pour objectif de favoriser leur exercice et de les informer sur les dispositifs existants auxquels ils pourraient prétendre. La chargée de mission poursuivra, en lien avec les CPTS, le travail engagé à savoir : accompagnement vers l'exercice coordonné ; informations sur les dispositifs Infirmier en Pratique Avancée (IPA) - assistant médical - infirmières ASALEE - ... ; relais d'information, liens avec le réseau d'acteurs/ partenaires (CPAM, opérateurs, ...) et les formations proposées, ...

L'accompagnement des professionnels de santé, permettra de poursuivre le travail engagé dans les précédents CLS autour des rencontres interprofessionnelles en y associant le secteur du médico-social et en proposant de nouveaux outils.

⇒ *fiche action 4*

- **Accompagner les collectivités dans leurs projets et/ou questionnements**

L'appui aux collectivités dans leurs projets et leurs questionnements est une mission importante du Pays des Vosges Saônoises.

Afin d'assurer une offre de soins à leurs administrés, les collectivités locales sont à la recherche de solutions et sollicitent le Pays des Vosges Saônoises pour les accompagner. Ainsi, le travail d'information sur les moyens mobilisables (financement, @santé, ...) sera poursuivi mais également développé afin d'apporter de nouvelles pistes de réflexions sur les solutions possibles pour faciliter l'accès aux soins des personnes non mobiles sur le territoire

⇒ *fiche action 5*

AXE 2 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

Depuis le premier CLS, le Pays des Vosges Saônoises accompagne la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé sur le territoire. Cependant, afin d'assurer l'efficacité des actions portées dans ce CLS, le choix a été fait de :

- **Sensibiliser et outiller les acteurs locaux**

L'objectif de cette orientation est de proposer des outils « socles » permettant de consolider les effets des actions proposées. Ainsi, la promotion de la formation (autour notamment des Compétences Psycho-Sociales (CPS) ou formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)) sera faite en direction des acteurs locaux. Des formations PSSM seront organisées en direction des habitants et professionnels du territoire.

⇒ *fiche action 8*

Par ailleurs, il est proposé d'apporter un appui aux professionnels de terrain à travers la mise en place d'un réseau « Relais santé de proximité » tout en assurant une réponse coordonnée et une mise à jour régulière de l'information en santé à destination de leur public.

⇒ *fiche action 9*

- **Relayer et faire du lien entre opérateurs en promotion de la santé et acteurs du territoire**

La chargée de mission Santé continuera son travail de communication, de mise en relation, d'information et de coordination entre les opérateurs et les acteurs locaux pour la mise en œuvre d'actions et projets de promotion de la santé. Cette mission se fera en lien avec le RRAPPS et les différentes instances existantes.

- **Porter des projets « globaux » sur des axes forts et spécifiques au territoire**

Afin d'apporter réponse aux problématiques de la population et du territoire, il a été décidé de se concentrer sur quelques thèmes et parcours dans une approche globale et coordonnée.

Ainsi, un collectif a souhaité apporter une attention particulière au dispositif des « **1 000 premiers jours** ».

⇒ *fiches action 6 et 7*

Une priorité sera également donnée au déploiement d'une action de promotion de la **santé nutritionnelle** en coordination avec les différents programmes et initiatives déjà existant.

⇒ *fiche action 10*

Enfin, le diagnostic ayant fait état de fragilités économiques et sociales fortes pour une partie de la population du territoire, une action **précarité** a été travaillée dans le cadre du CLS afin d'apporter un soutien aux personnes en situation de grande vulnérabilité.

⇒ *fiche action 11*

Pour chacune de ces actions, la chargée de mission interviendra en prenant appui sur les dispositifs existants (promotion du Programme National Nutrition Santé (PNNS), actions de partenaires dans le cadre de leurs Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), projet dans le cadre d'Appels A Projets (AAP) divers, ...).

AXE 3 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTÉ

L'environnement est un déterminant de santé important, de plus en plus pris en compte. Le Pays des Vosges Saônoises a intégré cet enjeu dès le premier CLS à travers notamment la mise en œuvre de son Plan Climat. Le choix a été fait de travailler conjointement la santé-environnementale avec le Plan Climat et d'intégrer dans le cadre de ce CLS les orientations suivantes :

- **Formation et sensibilisation aux enjeux de la qualité sanitaire des espaces de vie de la petite-enfance**

Afin de proposer des environnements favorables à la santé des jeunes enfants, le CLS proposera d'informer et de former les différents acteurs de la petite-enfance aux enjeux et solutions existantes. La veille et la diffusion d'informations aux différents acteurs du territoire permettra de répondre aux enjeux d'information et de sensibilisation.

⇒ *fiche action 12*

- **Approche « One Health » - intégrer l'enjeu de santé environnementale dans les politiques publiques**

L'impact des projets sur la santé est présent dans de nombreuses politiques publiques et mérite d'être mieux appréhendé. En parallèle de l'accompagnement des élus, dans une approche santé environnementale globale, le Pays des Vosges Saônoises (CLS et Plan Climat) pourra proposer des pistes d'actions autour de la sante nutritionnelle, des mobilités actives et de l'approche intégrée des enjeux de santé et d'environnement dans les projets d'aménagements.

⇒ *fiche action 13*

A noter que les orientations l'Axe 3 pourront évoluer en lien avec la rédaction en cours du nouveau PRSE4.

AXE 4 : COORDONNER ANIMER ET EVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

L'animation et la coordination sont des missions centrales dans le Contrat Local de Santé qui permettent de répondre à de nombreux enjeux et orientations. Ainsi les actions déjà engagées seront poursuivies avec les différents acteurs et partenaires du territoire. La chargée de mission assurera l'animation du CLS en relayant les informations et dispositifs mis en œuvre par les différents partenaires (ARS, Institutions, opérateurs, ...). L'évaluation des actions menées pendant le CLS permettra d'adapter les réponses et les actions aux besoins et enjeux du territoire. Le présent CLS ayant vocation à être évolutif, il sera possible d'adapter et de proposer de nouvelles fiches actions au cours de son déploiement.

⇒ *fiches action 14 et 15*

Tableau récapitulatif du programme d'actions et des 15 fiches actions

Axes stratégiques	Orientations	Fiches actions du CLS
AXE 1 : FAVORISER L'ACCES A LA SANTE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE	O 1 <i>Renforcer l'attractivité du pays des Vosges Saônoises auprès des jeunes et futurs professionnels de santé</i>	FA 1 Mettre en œuvre un parcours des étudiants en santé sur le territoire
		FA 2 Offre d'hébergement pour les étudiants en santé
		FA 3 Promotion des études de santé auprès des jeunes du territoire
	O 2 <i>Conforter et accompagner les Professionnels de Santé déjà installés</i>	FA 4 Accompagnements des professionnels de santé et médico sociaux en exercice
	O 3 <i>Développer de nouvelles organisations pour favoriser l'accès aux soins</i>	FA 5 Difficultés de mobilité pour l'accès aux soins
AXE 2 : RENFORCER LA PREVENTION ET AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE	O 1 <i>Promouvoir la santé et l'accès aux dispositifs et ressources dans les 1 000 premiers jours</i>	FA 6 Dynamique des 1 000 premiers jours - Comité technique territorial
		FA 7 Dynamique des 1000 premiers jours - Parcours Entretien Périnatal Précoce / Post Natal
	O 2 <i>Sensibiliser et outiller les acteurs locaux</i>	FA 8 Déployer des formations PSSM
		FA 9 Appui au réseau "Relais santé de proximité"
	O 3 <i>Promouvoir la santé nutritionnelle</i>	FA 10 Promotion territorialisée et coordonnée de la santé nutritionnelle
O 4 <i>Améliorer la santé des personnes en situation de précarité</i>	FA 11 Précarité et accès aux soins : Association Epi'Cerise	
AXE 3 : PROMOUVOIR ET OFFRIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE	O 1 <i>Formation des professionnels de la petite enfance aux enjeux de la QAI /qualité sanitaire des espaces de vie et accompagnement</i>	FA 12 Formation des acteurs de la petite- enfance à la qualité sanitaire des espaces de vie
		FA 13 Accompagnement des élus dans une approche santé environnementale globale
AXE 4 COORDONNER ANIMER ET EVALUER LE CLS	<i>Piloter le CLS</i>	FA 14 Coordonner, animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé
		FA 15 Evaluer le contrat local de santé

Point n°8

Objet : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

En 2022, la Chambre Régionale des Comptes a engagé le contrôle et l'examen des comptes du Pays des Vosges Saônoises, en tant que porteur d'un Contrat Local de Santé. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête commune aux juridictions financières relative à l'organisation territoriale des soins de premiers recours. Ce contrôle a porté sur les exercices 2017 à 2022.

Déroulé du contrôle

Le contrôle a été ouvert le 29 mars. L'entretien de début de contrôle s'est tenu le 15 avril.

Dans le cadre du contrôle, les services du Pays ont dû produire des documents et répondre à un questionnaire portant la démarche relative à la santé. Le premier questionnaire a été complété et retourné pour le 29 avril. Suite à l'envoi de ces éléments un second questionnaire avec des demandes de compléments d'information a été adressé le 16 mai, les éléments de réponse ont été retournés le 20 mai.

L'entretien de fin de contrôle s'est tenu le 9 juin et un premier rapport d'observations provisoires a été notifié au Pays le 21 juillet. Il n'a pas donné lieu à une réponse de la part du Pays.

Le rapport d'observations définitives a été reçu le 3 novembre. Ce rapport n'a pas donné lieu à une réponse de la part du Pays. Le rapport final a ainsi été transmis le 8 décembre 2022.

Recommandations et suites de la démarche

Le rapport final doit être transmis à chacun des membres du comité syndical. Il doit être inscrit à l'ordre du jour d'une séance du comité syndical au cours de laquelle il donnera lieu à débat.

→ *A ce titre, vous trouverez en pièce jointe le rapport d'observations définitives portant sur l'enquête relative aux soins de 1^{er} recours du PETR des Vosges Saônoises.*

Il conviendra ensuite, de préciser les suites que le Pays aura pu donner aux recommandations formulées. En effet, l'article L 243-9 du code des juridictions financières dispose que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, un second rapport devra être proposé en comité syndical, présentant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

L'analyse de la Chambre Régionale des Comptes a porté sur le CLS 2016-2019 et l'élaboration du futur CLS (gouvernance, évaluation, diagnostic partagé), sur les moyens financiers du Pays et les dépenses affectées à la santé, sur les leviers d'amélioration d'accès aux soins de premier recours (enjeu de la démographie médicale, dispositifs financiers d'aide à l'installation ou au maintien des professionnels de santé, télémédecine, attractivité du territoire, ...) et la coordination des acteurs (évaluation du CLS, rencontres professionnelles, lien avec les CPTS).

2 recommandations ont été formulées :

✓ *Construire un diagnostic territorial de santé consolidé et actualisé et le partager avec l'ensemble des acteurs*

Lors de l'élaboration du 3^{ème} CLS un diagnostic a été rédigé sur la base de l'état des lieux Santé-Social réalisé par l'Observatoire régional de la Santé (ORS), le bilan des actions et engagements issus du précédent CLS, de l'évaluation du deuxième CLS, la restitution des échanges et propositions issues des groupes de travail. Ce diagnostic fait partie intégrante du CLS.

✓ *Initier une politique d'aide à l'installation et au maintien de professionnels de santé cohérente et coordonnée sur l'ensemble du territoire du Pays des Vosges Saônoises.*

Faisant le constat que plusieurs aides de l'Etat et le CPAM peuvent être mobilisées sur le territoire et que parallèlement certaines collectivités mettent en œuvre leurs propres aides, la Chambre Régionale des Comptes a mis en avant le risque d'une concurrence entre collectivités pourtant signataires du même CLS et recommande d'initier une politique d'aide à l'installation et au maintien des professionnels de santé cohérente sur l'ensemble de son territoire.

DECISION :

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- ▶ **Prend acte des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes**
- ▶ **Décide la mise en place d'un groupe de travail sur la politique d'aide à l'installation à l'échelle du Pays.**

Point n°9

Objet : Déploiement de la formation de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

La santé mentale concerne l'ensemble du grand public, puisque les troubles psychiques sont les pathologies les plus répandues : selon l'Organisation mondiale de la santé, un être humain sur quatre souffrira au cours de sa vie soit d'un épisode pathologique, soit d'un trouble persistant.

Ainsi pour répondre aux différents besoins de la population, la formation aux premiers secours en santé mentale permet de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

Deux cycles de formations PSSM ont été menées sur le Pays des Vosges Saônoises, dans le cadre d'une subvention octroyée en 2022 par l'ARS. Les sessions qui se sont tenues le 19 et 20 janvier 2023 à Luxeuil-les-Bains et le 26 et 27 février 2023 à Lure, ont rencontré un réel succès et ont été très appréciées par les participants (30 au total).

Afin de répondre à la demande et aux besoins du territoire, il est proposé en lien avec l'ARS de renouveler la mise en œuvre de 2 formations au deuxième semestre 2023.

Ces formations sont dispensées par des organismes de formation accrédités. Les formations se déroulent sur 2 jours (soit 14 heures) en présentiel avec un maximum de 16 participants par session.

Le coût de la formation pour 16 participants est de 3 120 €, soit un total de 6 240 € pour deux sessions. Ce coût sera intégralement pris en charge par l'ARS dans le cadre d'une subvention versée au Pays des Vosges Saônoises.

Ces formations font l'objet dans le futur CLS d'une fiche action (FA8), qui permettra de pérenniser cette offre à destination des acteurs du territoire.

DECISION :

Le comité syndical à l'unanimité,

- ▶ **Valide le renouvellement de cette action sur le Pays des Vosges Saônoises dans les conditions présentées ci-dessus,**
- ▶ **Autorise le Président à solliciter la subvention de l'ARS et à conventionner avec le ou les prestataires pour la mise en œuvre de l'action sur le Pays des Vosges Saônoises.**

Point n°10

Objet : Adhésion à l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté

En prévision des futurs projets, le Pays a besoin d'un appui pour mener à bien ses ambitions.

Un programme partenarial est notamment proposé sur la thématique des friches sur les périmètres des SCoT : Pays Graylois, Pays de Vesoul-Val de Saône et Pays des Vosges Saônoises.

L'AUDAB a pour objet la réalisation et le suivi de missions, permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion de projets engagés par ses membres en matière d'urbanisme, de planification, d'habitat, d'économie, d'infrastructures, de déplacements, de paysage, d'environnement, de patrimoine, de loisirs, du tourisme, de formation, de culture ainsi que dans les domaines sanitaires et sociaux.

L'AUDAB a pour fonction notamment la mise en place et le suivi d'une observation continue. Elle est une structure mutualisée de ressources, de conseil et d'assistance technique au service des territoires de ses membres.

L'association est admise à effectuer toutes missions se rattachant, directement ou indirectement, à cet objet social ou pouvant en favoriser la réalisation, pour ses membres ou pour tout organisme intéressé à l'aménagement et au développement des territoires de ses membres, notamment en centre Franche-Comté.

L'AUDAB fonctionne avec un programme partenarial de travail, au bénéfice de tous ses membres, qui respecte les grandes orientations pluriannuelles (2023-2025).

L'AUDAB peut être un partenaire apportant des compétences d'assistance, d'accompagnement et d'information pour le Pays.

L'adhésion à l'AUDAB se fait par l'intermédiaire d'une convention pluriannuelle de 3 ans moyennant une cotisation votée chaque année par son Conseil d'Administration laquelle est, en 2023, de 1000 €.

Le montant de la subvention que le Pays versera pour le financement du programme partenarial de l'AUDAB sera défini chaque année par avenant.

La convention d'engagement réciproque pour le programme « outil friches » prévoit un coût prévisionnel pour le Pays des Vosges Saônoises de 1 620€ en 2023 et 5 400€ 2024. Une subvention au titre du Fond vert sera sollicitée par l'AUDAB.

DECISION :

Le comité syndical à l'unanimité,

- ▶ Adhère à l'AUDAB,
- ▶ Désigne le Président, comme représentant pour participer aux instances de l'AUDAB,
- ▶ Autorise le Président à signer l'avenant 2023 n°1 fixant le montant de la subvention 2023.

Rapport n°11

Objet : Programme d'actions Plan Climat - 2023

En 2023, les missions réalisées dans le cadre du Plan Climat seront les suivantes :

- Déploiement de la Feuille de Route du Plan Climat - conduite d'actions d'animation, de communication et de sensibilisation
- Accompagnement des porteurs de projets sur la thématique transition énergétique
- Mise en œuvre d'un Plan Bâtiments Petite Enfance (Energie /Santé-Environnement)
- Structuration de la filière bois locale
- Suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités Douces

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de ces actions est le suivant :

Hébergement outil cyclable ITEM	480 €	
Etude Audits systèmes chaufferies/réseaux	33 480 €	subvention ADEME 80%
Action de sensibilisation communication	6 000 €	
<i>Actions de communication/ réception/ intervenants sur les thématiques bois, qualité de l'air, mobilité, pollinisation</i>		
Voyage d'étude - bois	2 000 €	
Adhésion CLER	660 €	
Adhésion Cofor	165 €	
Convention COFOR 2023	1 100 €	
Etude désimpermeabilisation des cours d'écoles	80 000 €	subvention Fond vert, LEADER...
Déploiement des arceaux vélo	70 000 €	subvention LEADER
<i>L'autofinancement de ces deux dernières actions pourra être financé via le Fond de transition Energétique du Pays (CEE TEPCV).</i>		

DECISION :

Le comité syndical à l'unanimité,

- ▶ Valide le programme d'actions Plan Climat 2023,
- ▶ Autorise le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et solliciter les financeurs.

La séance est levée à 19h45.

Le Président : Thierry Bordot	Le secrétaire de séance : Loïc Laborie
	